

Année 2021

La Banque des
collectivités





Sommaire

_01 La Banque des collectivités

_02 L'AFL aujourd'hui

_03 Le fonctionnement concret

La Banque des collectivités



Aperçu des principales banques qui financent les collectivités

Les banques privées universelles



La seule banque qui appartient à 100 % aux collectivités



La banque qui appartient à l'État



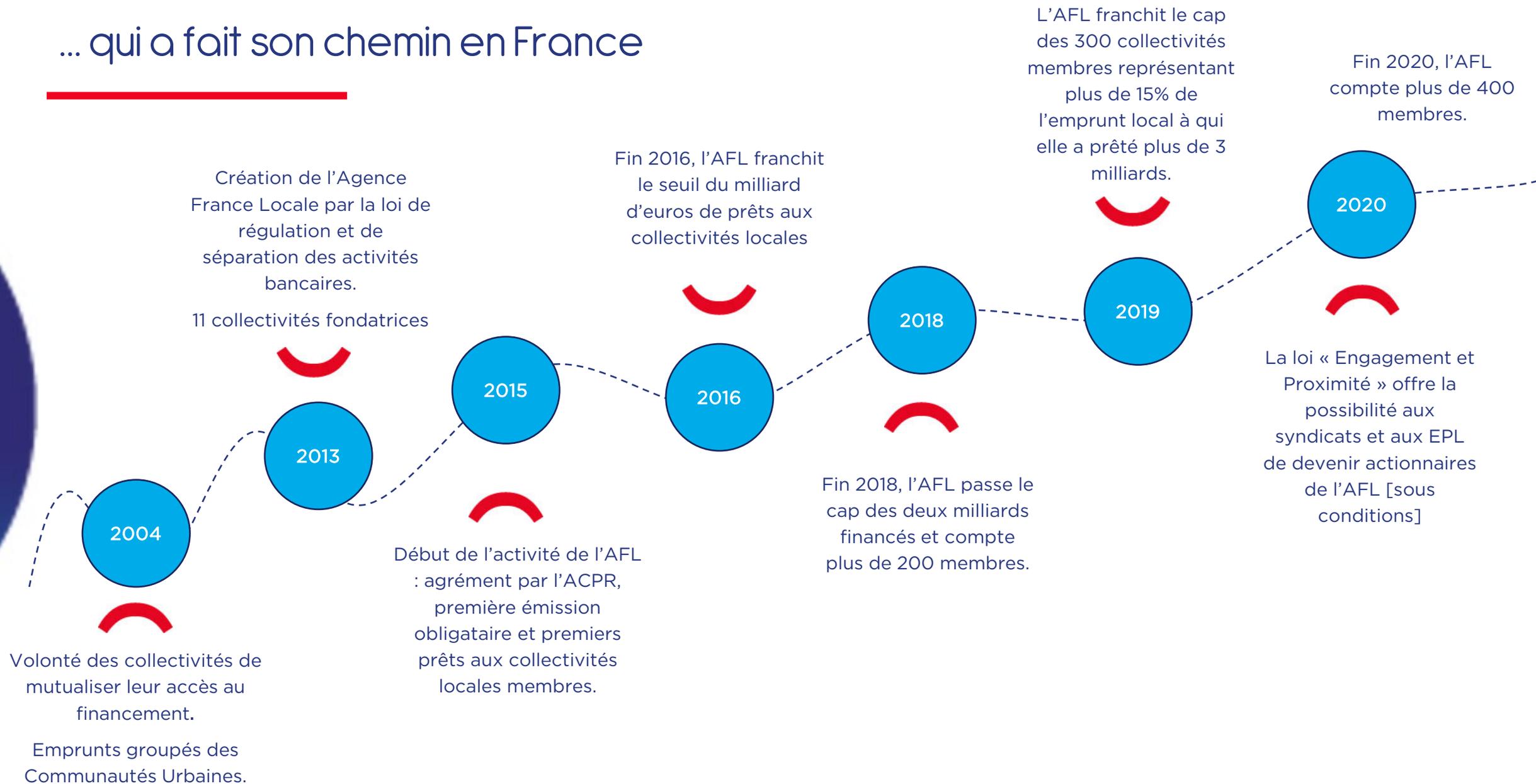
Banques publiques

Une idée qui émane du nord de l'Europe...



Moody's/S&P/Fitch ratings / NR: Non Rated

... qui a fait son chemin en France



Une raison d'être

« *Incarner une finance responsable pour renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants* ».

Manifeste des collectivités locales membres de l'AFL

En créant la première banque que nous détenons et pilotons à 100%, nous, collectivités locales françaises, avons posé un acte politique fort en faveur de la décentralisation.

Notre établissement, l'Agence France Locale, n'est pas un établissement financier comme les autres. Créé par et pour les collectivités, il agit pour le monde local, pour renforcer notre liberté, notre capacité à développer des projets et notre responsabilité d'acteurs publics.

Sa culture de la prudence nous préserve des dangers de la complexité et la richesse de sa gouvernance, des dérives liées aux conflits d'intérêt. L'objectif fondamental : offrir un accès à la ressource au monde local, dans les meilleures conditions et en toute transparence.

Les principes de solidarité et d'équité nous guident. Convaincus qu'ensemble on va plus loin, nous avons souhaité un établissement agile, qui s'adresse à toutes les collectivités, aux plus importantes régions comme aux plus petites communes. Nous concevons le profit comme un moyen d'optimiser la dépense publique, non comme une fin.

À travers l'AFL, nous soutenons un monde local engagé pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux. L'AFL renforce notre pouvoir d'agir : mener des projets sur nos territoires, pour aujourd'hui comme pour demain, au service des habitants.

Nous sommes fiers d'avoir une banque qui affiche un développement à notre image, toujours plus responsable et plus durable.

Nous sommes l'Agence France Locale.

La Banque des collectivités, ça veut dire quoi ?



Les collectivités sont les
uniques actionnaires



Communes
Groupements
Départements
Régions



Les collectivités
actionnaires sont les
uniques bénéficiaires



L'Agence France Locale lève des fonds auprès des investisseurs français et internationaux qu'elle redistribue sous forme de prêts bancaires simples (prêts moyen / long terme à taux fixe ou taux variable, lignes de trésorerie)



Les collectivités
actionnaires sont les
uniques garants



Les collectivités membres de l'Agence France Locale sont collectivement garantes des engagements de l'AFL, dans la limite de leur encours de crédit auprès de l'AFL. Cette garantie permet d'optimiser et de sécuriser le processus de refinancement.

Une gouvernance à deux niveaux

Gouvernance basée sur une structure duale conçue de façon à :



Empêcher
toute concentration des pouvoirs sur une instance unique.



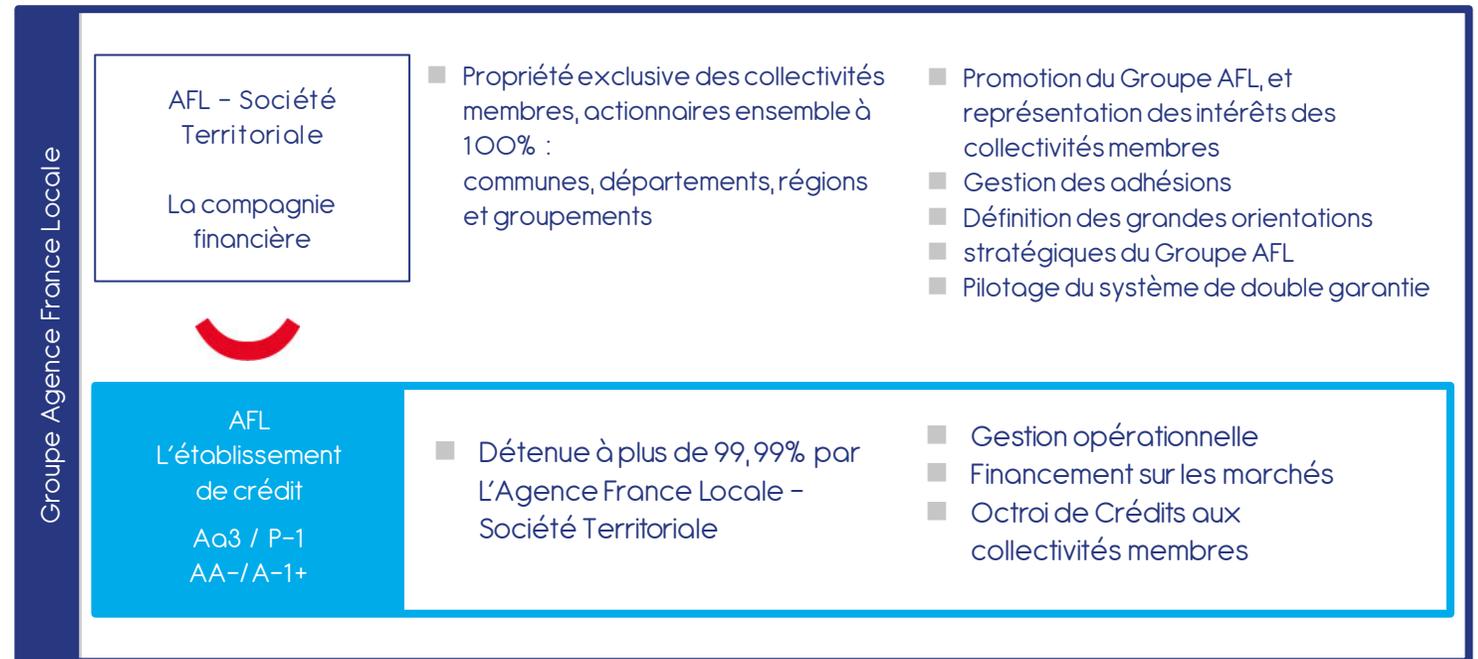
Étanchéifier
la conduite opérationnelle des orientations stratégiques des collectivités membres.



Conduire
à une responsabilisation accrue des parties prenantes par des mécanismes de contrôle.

Actionnariat

Missions



Les objectifs pour les collectivités



AUTONOMIE

Vis-à-vis de l'État et du monde bancaire traditionnel.

Une offre complémentaire au financement obligatoire direct réservé à quelques grandes collectivités.



SÉCURISATION

Dans l'accès à la ressource financière pour les collectivités grâce au principe de diversification.

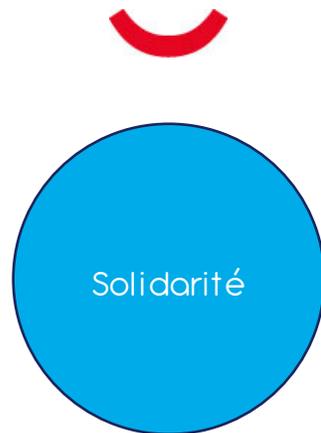


OPTIMISATION

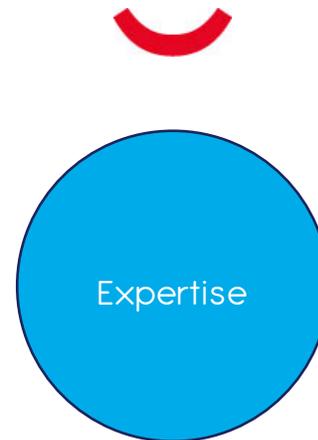
Du coût de financement des collectivités locales grâce à l'efficacité du marché obligataire et au modèle opérationnel.

Des valeurs fortes

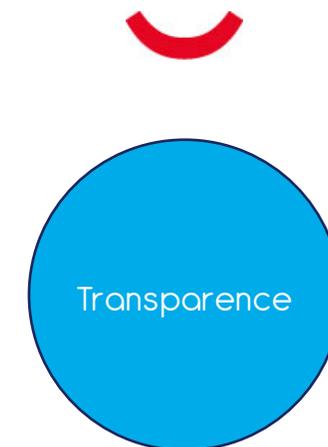
De la plus petite commune à la grande région, en zone rurale ou urbaine, en métropole ou en outre-mer, toutes les collectivités concernées et mutualisent leur accès à la ressource financière pour en optimiser le coût.



Un effectif allégé (30 personnes) pour assurer une grande réactivité et une expertise pointue sur les finances locales et les collectivités, uniques clients.



En tant qu'actionnaire, les collectivités impulsent les orientations stratégiques du Groupe. Toute collectivité a aussi accès à sa notation financière, la méthode de calcul de l'apport en capital...



Un engagement RSE important



GOUVERNANCE

Loyauté des pratiques,
Transparence,
Valeurs,
Fonctionnement des
instances



BANQUE RESPONSABLE

Origine des financements,
Gestion de la réserve de
liquidité,
Ancrage territorial et impact
des projets financés



ENTREPRISE RESPONSABLE

Ressources humaines et
impact environnemental



L'AFL a émis sa première obligation durable en juillet 2020 pour un montant de 500 millions d'euros. L'objectif est de proposer aux collectivités de financer ou refinancer leurs investissements à impact social ou environnemental grâce à des fonds durables.

Une expertise sur les finances locales

Publication du premier baromètre réalisé à partir de la note AFL

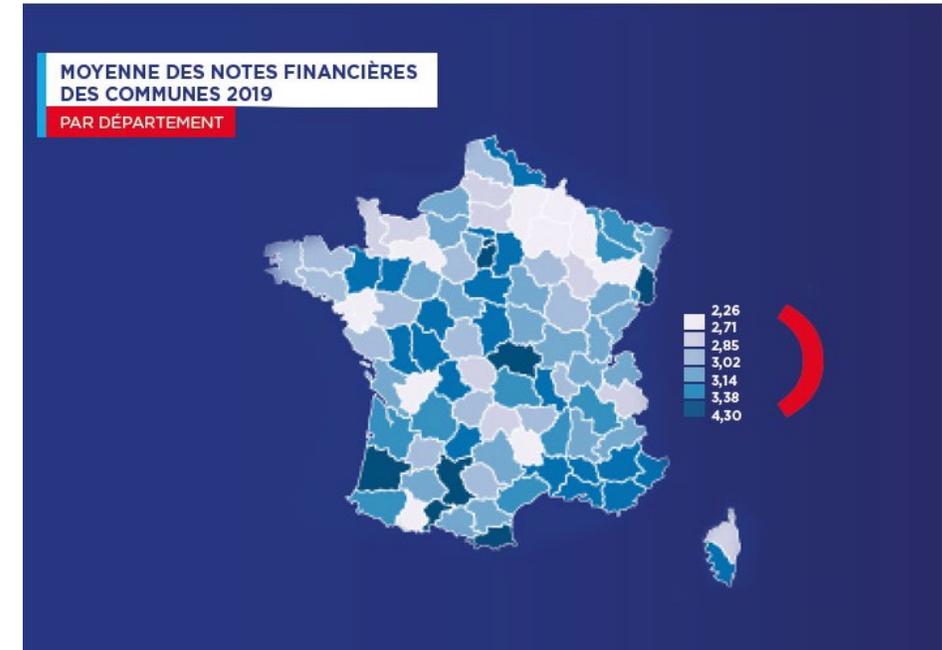
JUN 2020

1^{ère} édition BAROMÈTRE DE LA SANTÉ FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS

Dans quelle santé financière les collectivités locales se trouvent-elles au moment où la crise Covid-19 a démarré ?
Quel impact prévisionnel sur leurs finances ?

Quel bilan financier tirer du mandat municipal 2014-2020 ?

GAFL
La banque
des collectivités



Des relations partenariales avec les acteurs du monde local



Associations nationales d'élus

 <p>Partenariat historique Héberge siège social AFL-ST</p>	 <p>Partenariat annuel</p>
 <p>Partenariat annuel</p>	 <p>Partenariat annuel</p>
 <p>Partenariat annuel</p>	 <p>Partenariat annuel</p>
 <p>Partenariat historique</p>	



Associations de dirigeants territoriaux

 <p>Partenariat annuel</p>	 <p>Partenariat annuel</p>
 <p>Partenariat annuel Construction d'une étude sur le financement de la Transition écologique (2020)</p>	 <p>Adhésion annuelle Participation groupe de travail dette</p>
 <p>Partenariat annuel</p>	



Autres associations et organismes

 <p>Partenariat annuel</p>	
 <p>Partenariat annuel</p>	
 <p>Adhésion annuelle</p>	 <p>Participation travaux Réseau</p>



L'AFL aujourd'hui

Ce qu'il faut retenir [Vue au 23 mars. 2021]

430
Collectivités
actionnaires

17 %
Part de la dette de
nos membres dans
la dette locale
française

Plus de
4,5 Mds
de crédits
octroyés depuis
2015

Plus de
1 000
contrats de
crédit depuis
2015

Près de
5Mds€
empruntés auprès
d'investisseurs
français et
internationaux.

45 %
Part de la population
française résidant
dans une coll. loc
membre de l'AFL.

30
salariés
L'équipe de
l'AFL basée à
Lyon

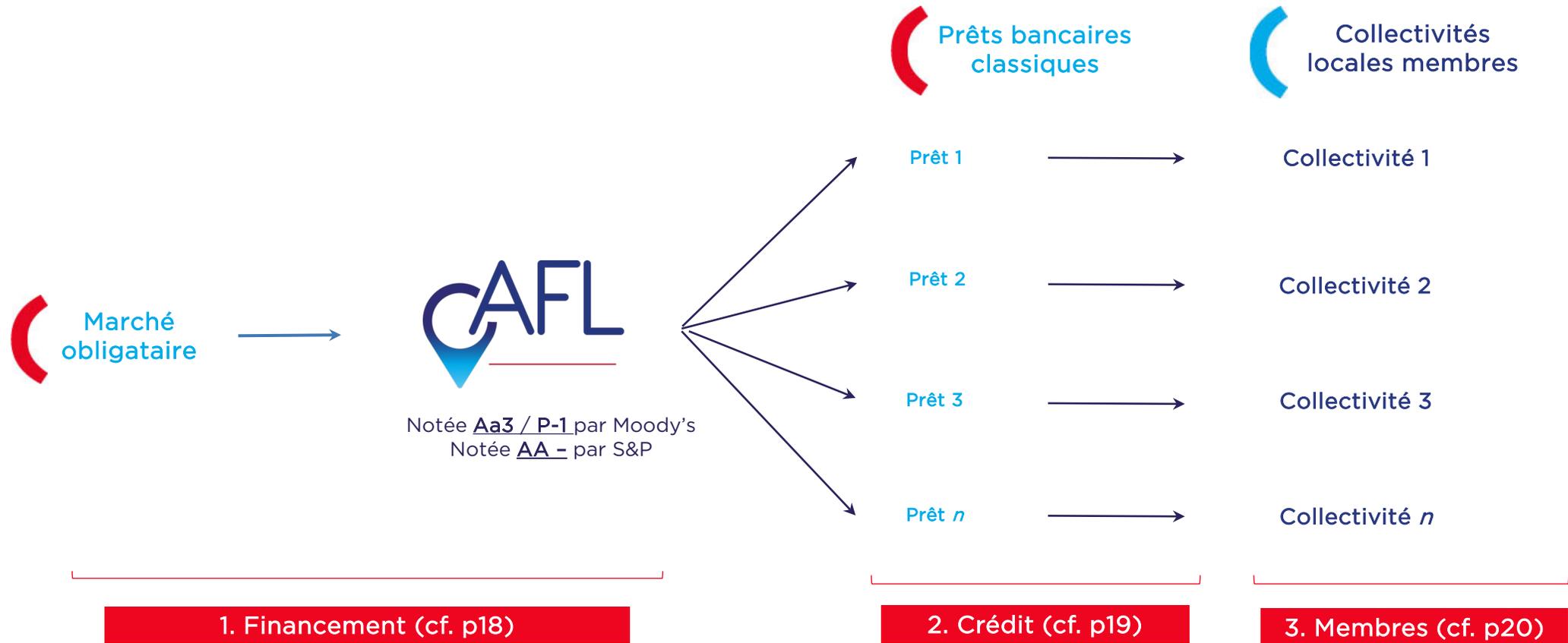
1 Md€
de crédits
octroyés en
2020

80%
Part des
consultations
dans lesquelles
l'AFL est
retenue en
2020.

Près de
40 %
de part de
marché chez nos
coll. loc membres
(2020)

Plus de
200 M€
de capital promis
(par les
collectivités
membres)

Un modèle simple



Notes de l'AFL

MOODY'S
INVESTORS SERVICE
Aa3 (stable)/ P-1

S&P Global
Ratings
AA- (stable)/ A-1+

Notation publique supérieure ou égale à celles des banques françaises

Notation publique un cran inférieur à celle de l'État français

Levée de fonds sur le marché obligataire et monétaire

Près de 5 Mds€

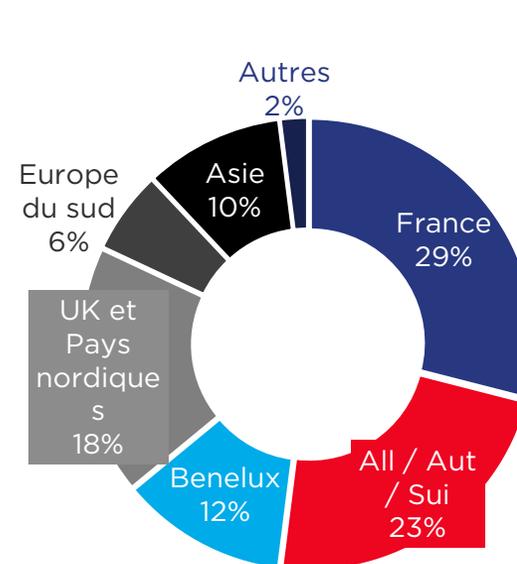
Emprunts long terme auprès des investisseurs depuis la création de l'AFL.

Gestion de la trésorerie

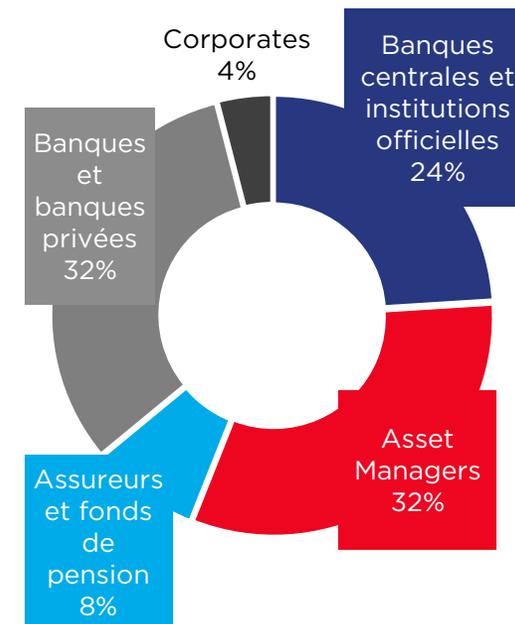
+ de 1,3 Md €

Montant de la trésorerie de l'AFL conformément aux obligations réglementaires.

Qui sont nos investisseurs ?



Par provenance géographique

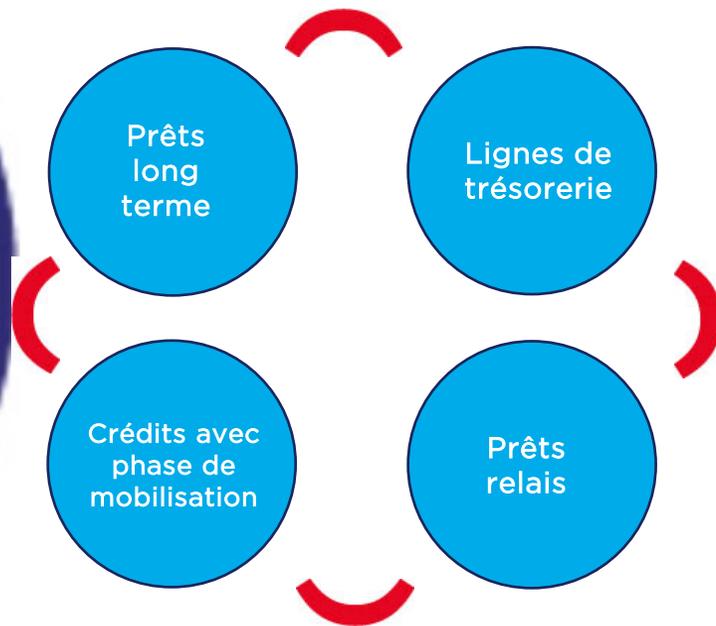


Par typologie

Focus sur nos crédits : Que finance-t-on ?

Vue au 30 déc. 2020

Une gamme de financement complète



La durée moyenne de nos crédits :
16,5 ans

Notre crédit le plus long :
42 ans

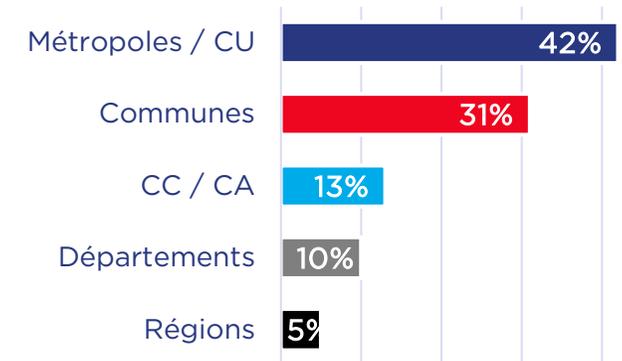
11 000 € **Notre plus petit prêt**
(Commune de Mouacourt)

50 M € **Notre plus gros crédit**
(Région Occitanie et Département Loire-Atlantique)

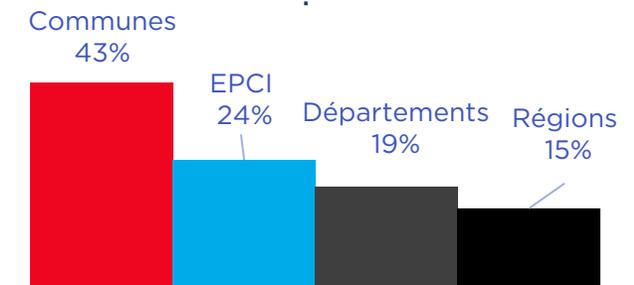
4,21 M € **Le montant moyen de nos prêts**

1,23 M€ **Le montant médian de nos prêts**

Répartition de nos crédits
(en volume)

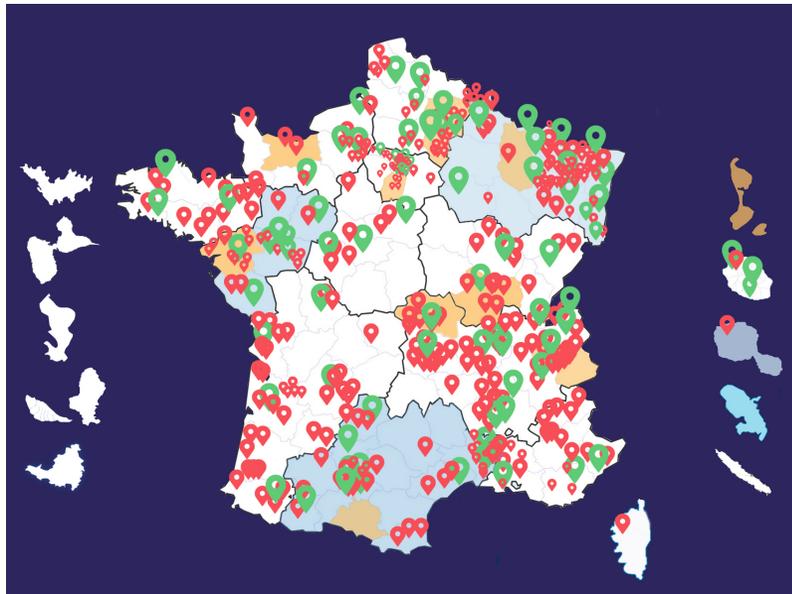


Pour rappel, répartition de la dette locale française :



8 % du PIB

Répartition géographique de nos membres



Notre plus petit membre :
Venezey (54) : 51 hab

Notre plus grand membre :
Région Occitanie : 5,8 M hab

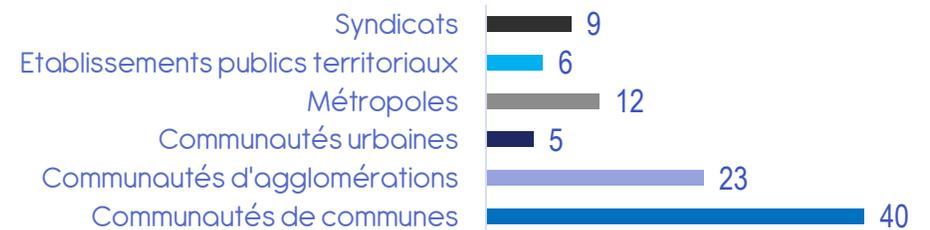
3
Régions
Pays de la Loire
Occitanie
Grand Est

10
Départements
Aisne - Ariège - Allier - Loire
Atlantique - Calvados - Meuse
Saône-et-Loire - Savoie
Essonne - Seine-Saint-Denis

2
Collectivités
d'outre-mer
Polynésie Française
Saint-Pierre et Miquelon

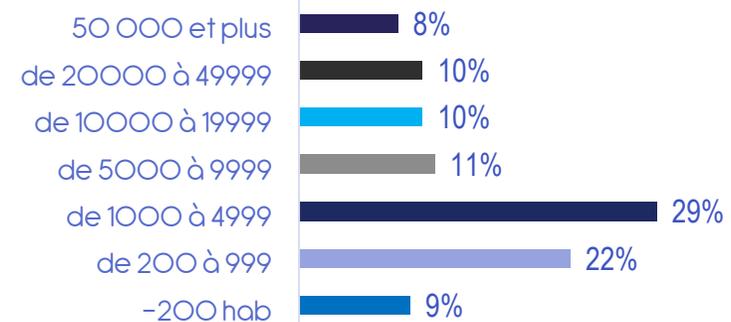
95
EPCI

Répartition des EPCI membres par typologie



320
Communes

Répartition des communes membres par nb d'habitants



Quelques exemples de réalisations

Social et Petite enfance



Revitalisation des centres villes



Rayonnement culturel



Transition écologique



Développement des mobilités



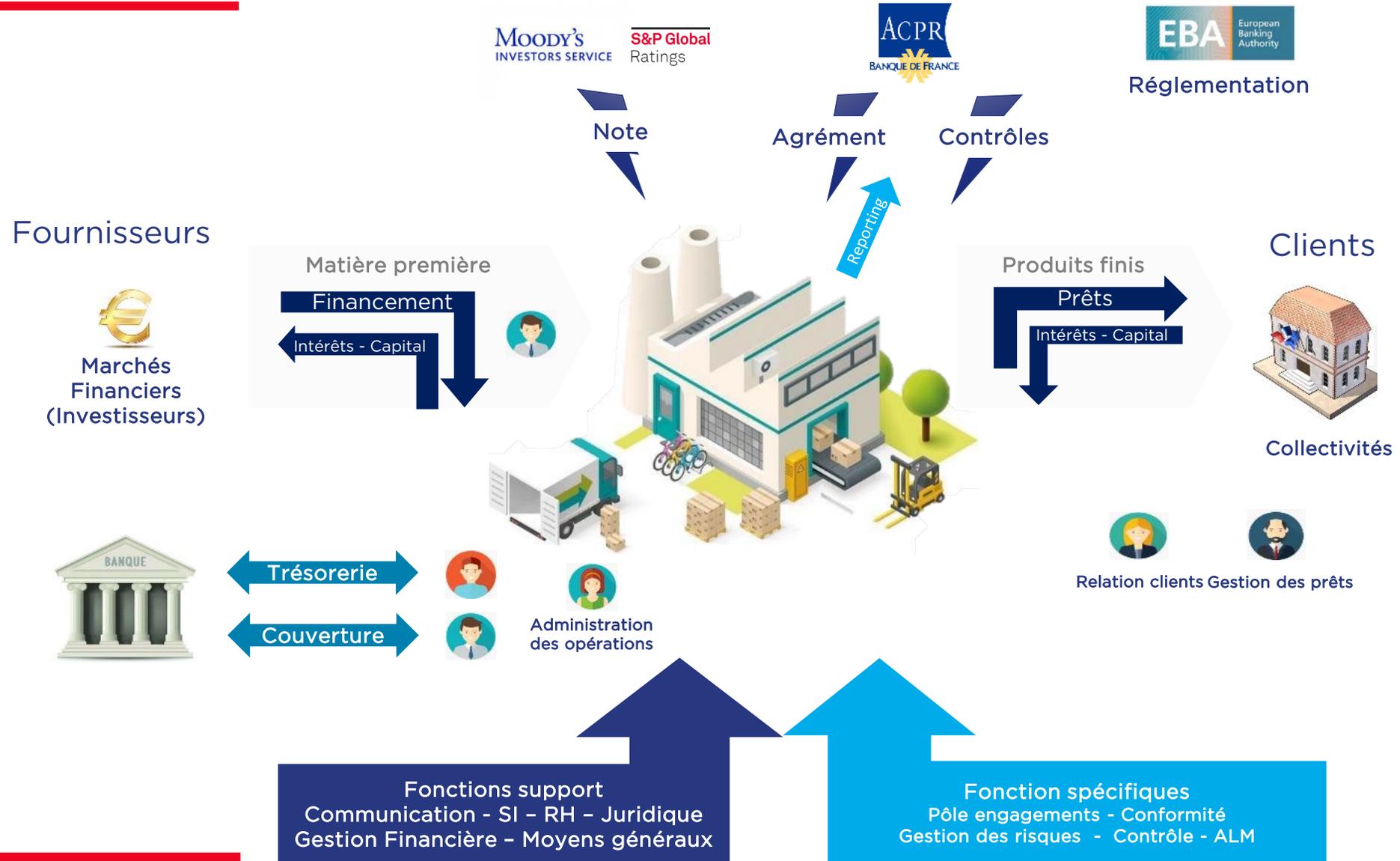
Développement sportif





Le fonctionnement concret

La banque : son fonctionnement concret



Le chemin de l'adhésion

La collectivité fait une demande d'adhésion auprès de l'AFL par téléphone, mail ou via le portail dédié : portail.agence-france-locale.fr

Etude de l'adhésion

L'AFL calcule une note financière de la collectivité entre 1 et 7.
De 1 à 5,99 : la collectivité peut adhérer.
A partir de 6, la collectivité ne peut pas devenir membre pour l'exercice en cours.
Depuis le 11 mai 2020, les collectivités doivent également respecter les seuils fixés par le Décret 2020-556.

Eligibilité à l'adhésion :
Note AFL + seuils du Décret du 11 mai 2020

L'AFL communique à la collectivité le montant de son apport en capital initial (ACI). Il correspond au maximum entre 0,9 % de l'encours de dette et 0,3 % des recettes réelles de fonctionnement. La collectivité délibère ensuite pour valider l'adhésion.

Vote de la délibération de la collectivité

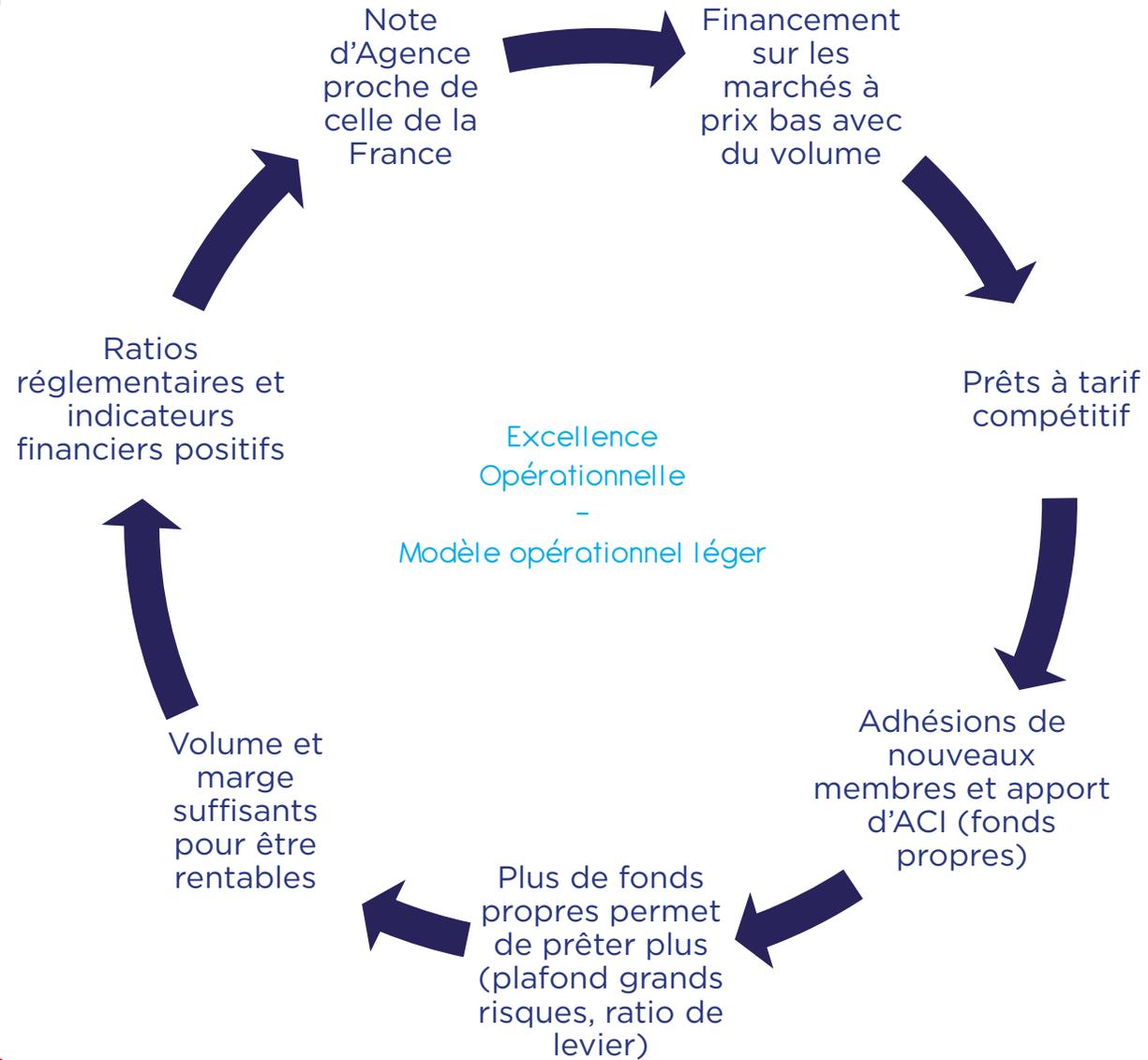
Versement de l'Apport en capital initial

La collectivité devient membre au moment du versement de l'ACI ou de la première tranche d'ACI dans le cas d'un paiement en plusieurs fois. Elle peut alors soumettre une demande de financement auprès de l'AFL.

Signature de l'acte d'adhésion au pacte d'actionnaires

La collectivité signe ensuite l'acte d'adhésion au pacte d'actionnaires et devient actionnaire de la Société territoriale au moment de l'augmentation de capital. Elle participe alors à la gouvernance du Groupe.

Les enjeux majeurs de l'AFL





Merci de votre attention

